

La réciprocité des comptes

Le monde des affaires met en rapport différents opérateurs économiques : clients et fournisseurs, emprunteurs et bailleurs de fonds ; chaque opération est alors comptabilisée chez l'un et chez l'autre, mais en sens inverse.

C'est ainsi, par exemple, qu'une opération enregistrée au débit du compte client chez l'entreprise qui fournit (fournisseur) ou vendeuse se trouve comptabilisée pour le même montant au crédit du compte fournisseur chez l'entreprise acheteuse (cliente).

Définition : Sont dits réciproques, les comptes enregistrant dans chacune des comptabilités de deux entités économiques et comptables, les opérations réalisées entre ces deux entités (créances / dettes).

Les principales opérations donnant naissance à des comptes réciproques ont pour origine les relations avec les fournisseurs, les clients, les débiteurs - créditeurs divers, les banques, etc...

Mécanismes comptables de la réciprocité des comptes : Les mécanismes comptables réciproques concernent les mêmes opérations intervenant entre deux entités et comptabilisées dans chacune des deux comptabilités selon la situation propre de chaque entité c'est à dire selon la position de l'une par rapport à l'autre.

La réciprocité se limite aux comptes de tiers (client contre fournisseur par exemple) et non à leurs comptes de contrepartie.

Ainsi, par exemple, si l'entreprise "A" fabricant de machines outils vend une machine à l'entreprise "B", l'opération constitue un produit chez "A" (compte de gestion) et un investissement chez "B" (compte de bilan).

Chez "A"		Chez "B"	
22/06/98		22/06/98	
411 Clients	118.000	22 Immobilisations corporelles	100.000
70 Ventes		43662 TVA récupérables sur immob.	18.000
43671 TVA collectée	100.000	404 Fournisseurs d'immob.	118.000
Vente à "B"	18.000	Achat machine chez "A"	

Ainsi, la réciprocité se limite au compte de tiers dans chacune des deux comptabilités (client "B" contre fournisseur "A") alors que les comptes de contrepartie peuvent être de nature totalement différente (un compte de gestion contre un compte d'actif non courant dans l'exemple ci-dessus).

Les comptes réciproques enregistrent donc les mêmes opérations dans chacune des comptabilités des entités intervenantes dans la même opération à comptabiliser mais en sens inverse :

- quand un compte de tiers est débité dans une comptabilité d'une somme, l'autre compte de tiers est crédité de la même somme en sens inverse dans l'autre comptabilité,
- quand un compte de tiers présente un solde débiteur dans une comptabilité, l'autre compte de tiers réciproque de l'autre comptabilité présente un solde créditeur de même montant.

Schémas types de la réciprocité des comptes :

a) Relation fournisseurs / clients (compte de tiers réciproques)

Dans la comptabilité du fournisseur 41 Client "X"		Dans la comptabilité du client 40 Fournisseur "Z"	
Factures (Créances)	Encaissements (Solde débiteur)	Règlements (Solde créditeur)	Factures (dettes)

b) Relation banques / entreprises

Dans la comptabilité de la banque 41 Client "X"		Dans la comptabilité du client de la banque 532 Banque	
Retraits (Solde créditeur sauf découvert)	Dépôts	Dépôts ou versements (Solde débiteur sauf découvert)	Retraits ou paiements

Comptabilisation des opérations usuelles

La réciprocité des comptes

Vérification de la réciprocité, état de rapprochement : Les comptes réciproques peuvent faire l'objet d'un contrôle de concordance.

Certains comptes réciproques (banques / entreprises notamment) ne présentent pas toujours à une date donnée les mêmes soldes en sens contraire. Pour les réconcilier, on établit un état de rapprochement afin d'expliquer leurs différences et éventuellement comptabiliser les rectifications nécessaires.